



HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE

LE 18 MAI 2021

de 10 h à 12h

EN VISIOCONFÉRENCE SUR ZOOM

L'Heure Mensuelle d'Information syndicale est ouverte à tous les agents des services centraux

Ordre du jour :

10h à 11h :

Du télétravail confiné aux nouvelles modalités prévues à partir de juin 2021

11h à 12h :

L'informatique des Services centraux : nouvelle organisation, nouvelles méthodes

Nous nous efforcerons de répondre à vos questions. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous solliciter à l'adresse mél ci-dessous.

Du fait des restrictions actuelles, l'HMI se déroulera dans les conditions suivantes :

visioconférence via Zoom : tous les collègues qui le souhaitent auront la possibilité d'y participer depuis l'endroit de leur choix, dès lors qu'ils disposent d'une connexion internet (ordinateur, tablette, smartphone) ou simplement d'une ligne téléphonique pour l'audio.

L'administration ne permettant pas les réunions syndicales avec des moyens suffisants la section doit proposer d'autres moyens.

L'administration n'autorisant pas l'utilisation de Zoom sur le matériel professionnel, il sera nécessaire d'utiliser un **matériel personnel**.

**Comment participer à cette HMI ?
Il suffit de nous demander le lien
par retour de mél à :**

cgt.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr

Les liens de connexion (visio et audio)
seront alors adressés par mél.

**Comment justifier
administrativement de la
participation à cette HMI ?**

Chaque agent a le droit d'assister à une HMI par mois (2 dans la période actuelle d'urgence sanitaire). Il suffit de prévenir son chef de service.

Aucun pointage ni saisie dans Sirhius n'est requis.

Site Internet de la CGT FiP des Services centraux :

<http://www.dgfip.cgt.fr/b38/>

** Cette réunion est régie par les règles des HMI (heures mensuelles d'information).*

Elle est organisée sur le temps de travail et sur le lieu de travail,

les agents astreints à la pointeuse n'ont aucune obligation de « débadger » pour la durée de la réunion.